

ANNEXE

I - LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ensemble immobilier comptait à la rentrée 2024 891 élèves sur le LGT (dont 40 apprentis) et 251 élèves sur le LP (dont 11 apprentis). L'effectif augmente malgré le contexte démographique et il se porte à la rentrée 2025 à 926 élèves pour le LGT (dont 46 apprentis) et à 299 élèves pour le LP (dont 8 apprentis). A noter l'attractivité des formations de l'établissement qui permet de contrebalancer les effets de la baisse démographique, et la vitalité de l'apprentissage qui bénéficie aux sections de BTS et de BACPRO.

Les personnels de l'ensemble immobilier sont près de 200 : 130 personnels enseignants (98 sur le LGT et 32 sur le LP), 33 agents régionaux des lycées (tous nommés sur le LGT), 15 personnels de Vie scolaire (3 CPE dont 1 sur le LP et 12 AED soit 7,25 ETP sur le LGT et 3,5 ETP sur le LP), les personnels administratifs et de laboratoire sont quant à eux au nombre de 20.

Le service d'intendance regroupe 7 personnes, soit 6,5 ETP qui assurent la gestion des deux établissements de l'ensemble immobilier ainsi que celle des 5 établissements de l'agence comptable soit 2 APE (2 ETP), 3 SAENES (3 ETP) et 2 ADJAENES (1,5 ETP). La gestion comptable des 5 établissements est répartie entre une APE fondée de pouvoir et une SAENES chargée de comptabilité sous la supervision de l'agent comptable.

II – LES PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) Les principes et le cadre réglementaire

Le lycée est un établissement public local d'enseignement (EPL). En tant que tel il est soumis aux règles de la comptabilité publique telles que définies par les décrets 2012-1246 du 07/11/2012 et 2020-939 du 29/07/2020, les principes généraux appliqués à l'établissement sont conformes à l'instruction codificatrice M9.6 OP@LE.

2) Les systèmes d'information financiers et comptables

Au sein de l'agence comptable, les logiciels suivants sont utilisés : Opale pour la gestion budgétaire et comptable, GFE pour la gestion des « droits constatés » des élèves forfaitaires de chaque EPL, GEC pour la gestion des repas des commensaux et des élèves au ticket de l'ensemble immobilier, GESATEL pour le suivi de la dépense et du stock de l'enseignement technologique et professionnel et EASILYS pour la gestion du stock de la restauration scolaire.

Les personnels du siège comptable s'appuient pour leur pratique professionnelle sur les fiches de procédure issues de « Tribu ».

L'organigramme fonctionnel qui préexistait est en cours de révision pour prendre en compte les réorganisations induites par la mise en œuvre du pro-logiciel Opale.

III- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN**1) L'actif immobilisé et amortissements :**

Les durées d'amortissement adoptées par le conseil d'Administration sont les suivantes : matériel et outillage (5 ans), machine-outil industrielle (10 ans), matériel de transport (10 ans), logiciel informatique (5 ans), matériel informatique (10 ans), et mobilier (10 ans).

La situation des immobilisations au 31/12/2025

Numéro des comptes	Intitulé des comptes	Montant net	Amortissement cumulé	Dépréciation cumulée	Valeur résiduelle
205300	LOGICIELS	27 861.00	27 161.84	0.00	699.16
215000	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGES	6 934 264.21	6 818 535.22	0.00	115 728.99
216000	COLLECTIONS	1 705.43	0.00	0.00	1 705.43
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	44 899.55	44 899.55	0.00	0.00
218300	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	862 014.85	855 182.61	0.00	6 832.24
218400	MOBILIER	70 472.00	70 472.00	0.00	0.00
	Total	7 941 217.04	7 816 251.22	0.00	124 965.82
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	592.42	0.00	0.00	592.42
	Total	592.42	0.00	0.00	592.42

2) Les stocks

L'établissement dispose de 2 stocks externes :

Le stock de denrées alimentaires du SRH géré sur EASILYS, il s'élevait à 9 611.55 € en début d'exercice, il connaît une augmentation de 3 602.68 € qui le porte au 31/12/2025 à 13 214.33 €.

Le stock de matières premières des ateliers géré sur GESATEL qui s'élevait en début d'exercice à 30 950.42 €, il reste quasiment stable puisqu'il s'élève en fin d'exercice à 30 966.93 € (+ 16.51 €).

3) Les créances

Les créances les plus notables au 31.12.2025 sont les suivantes :

Diverses créances courantes de restauration et internat (forfait et tickets) :	17 532.38 €
Créances contentieuses de restauration et d'internat (4 dossiers) :	1 195.58 €
Voyage à Londres :	13 843.70 €
Reversement du LP Jean DUPUY pour la restauration (forfaits SRH) :	49 693.84 €
Locations diverses (loyers COP et chambres d'hôte, redevance ATMO)	2 601.96 €
Subventions régionales (FRAR, Maintenance, distributeurs de plateaux ...) :	51 492.58 €
Subventions du GIP-FCIP pour l'unité territoriale 32-65 :	14 645.55 €
Subventions du GIP-FCIP pour l'apprentissage (UFA) :	36 636.92 €
Subventions de l'ASP pour les Contrats aidés :	20 026.74 €
Reversement du GRETA Midi-Pyrénées Sud pour la formation continue :	2 132.00 €
Bourses nationales :	11 947.13 €
Don de l'association JD PAP :	<u>780.00 €</u>
Total :	222 528.38 €

Les acomptes versés pour les voyages à Londres (36 630.76 €), à Paris (2 844.00 €).

Les charges constatées d'avance pour les emballages gaz : 1 023.36 €

4) les dettes

Elles se décomposent de la manière suivante :

Les reliquats de subventions sous condition d'emploi :

Crédits d'Etat

Fonds d'Innovation Pédagogique « FABLAB »	10 000.00 €
Fonds d'Innovation Pédagogique « Cour d'Honneur»	918.90 €
Examens	10 415.00 €
Fonds social	2 179.19 €
Montant total	23 513.09 €

Les avances

Diverses avances restauration et internat	36 007.19 €
Avances voyages	175.00 €
Autres avances	1 250.00 €
Taxe d'Apprentissage	147 584.98 €
Avances ERASMUS	8 526.06 €
Montant total	193 543.23 €

La balance retrace aussi les opérations techniques liées au changement d'exercice (factures non-parvenues, paiements en cours au 31.12.2025 et produits constatés d'avance).

IV-NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT ET A L'ANALYSE FINANCIÈRE

1) Le Fonds de Roulement (FdR), qui représente la différence entre les emplois stables et les ressources stables et n'intègre donc pas les stocks et les dépôts et cautionnements, s'élevait fin 2024 à 218 459.35 €. Il connaît au cours de l'exercice une augmentation de 57.31 %, soit + 125 207.33 €, ce qui le porte à l'issue de l'exercice 2025 à 343 666.68 €.

2) Le Besoin en fonds de Roulement, qui représente la différence entre les emplois et les ressources d'exploitation et qui, schématiquement, reprend la valeur des stocks plus les créances moins les dettes, mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement.

Mode de calcul du Besoin en fonds de roulement

Valeur des stocks :	44 181.16 €
+ Créances :	+ 269 476.80 €
- Dettes :	- <u>496 735.79 €</u>
	- 180 077.83 €

Il s'élève donc au 31.12.2025 à -180 077.83 €. Il est négatif, ce qui est une situation fréquente dans les EPLE, qui signifie que les dettes, constituées principalement par les avances sur subventions, la taxe d'apprentissage et les factures non parvenues sont supérieures aux créances (essentiellement des créances de restauration et les subventions à recouvrer).

3) La trésorerie : La différence entre le Fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement correspond à la trésorerie de l'établissement qui s'élève au 31/12/2025 à 523 744.51 €.

Elle se répartit de la manière suivante :

- Compte trésor	c/515100 :	521 161.16 €
	c/511500 :	608.10 €
	c/511200 :	1 752.44 €
	c/585000 :	- 243.12 €
	c/543200 :	41.53 €
- Caisse	c/531000 :	<u>465.93 €</u>
Total	:	523 744.51 €

4) L'analyse financière

Pour analyser la santé financière de l'établissement et mesurer sa capacité d'autofinancement, il convient de s'appuyer sur des indicateurs complémentaires en mettant en rapport le fonds de roulement et la Trésorerie avec les charges nettes de fonctionnement de l'exercice 2024 (comptes 60 à 65).

Charges nettes de fonctionnement : 1 689 437.14 €

Fonds de Roulement (FdR) : 343 666.68 €

Trésorerie : 523 744.51 €

L'autonomie financière de l'établissement s'apprécie de la manière suivante :

Jours de FdR : (FdR / Charges nettes de fonctionnement) x 360 jours = **73 jours**

Jours de trésorerie : (Trésorerie/Charges nettes de fonctionnement) x 360 jours = **112 jours**

Il importe de mettre en rapport ces chiffres avec l'évolution des indicateurs au cours des 5 dernières années

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Fonds de Roulement	495 472.83	305 668.22	162 054.89	218 459.35	343 666.68
Jours FdR	113	55	27	46	73
Besoin en FdR	35 944.66	-15 221.59	1 228.22	-28 622.06	- 180 077.83
Trésorerie	459 528.17	320 889.81	163 183.11	247 081.41	523 744.51
Jours de trésorerie	104	58	27	52	112

L'examen de ces données révèle que :

Le Fonds de Roulement augmente de 57.31 % en 2025 du fait de l'absence de prélèvement au cours de l'exercice et de la baisse conséquente des charges de viabilisation. Le nombre de jours qu'il représente, soit 73 jours, suit la même tendance.

Ce niveau de Fonds de Roulement limite toujours le recours à l'autofinancement en 2026. De plus, il laisse à craindre une réfaction de la DGF en 2027, les seuils régionaux étant à ce jour de 70 % pour un Fonds de roulement supérieur à 60 jours.

La Trésorerie connaît elle aussi une hausse très conséquente qui fait passer son ratio de 52 à 112 jours du fait de l'importance des reliquats. Son niveau permet sans problème le paiement réglementaire des factures à 30 jours.

V- VISA DU COMPTE FINANCIER

Conclusion : Le résultat de l'exercice, un excédent de 111 087.15 €, se traduit après prise en compte de la charge d'amortissement réelle (17 889.53 €) par une Capacité d'Autofinancement (CAF) de 128 976.68 €.

La variation du Fonds de Roulement budgétaire est quant à elle de 122 007.33 € du fait de 6 969.35 € utilisés pour cofinancer des investissements dans l'OPC.

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de l'exercice sur le compte de réserve unique.